

Le pré-RAVeL: un défi pour les communes et les associations

Le concept de pré-RAVeL a été lancé, voici six ans, par l'asbl «Chemins du Rail». Fondée en 1996, cette association a pour principal objectif la préservation et l'aménagement des lignes ferroviaires désaffectées au profit des usagers non-motorisés

«Chemins du Rail» soutient le projet RAVeL de la Région wallonne, ce qui ne l'empêche pas d'avoir parfois un avis critique sur certains aspects de sa mise en œuvre. Mais, quel que soit l'intérêt qu'elle porte au RAVeL, l'association souhaite rappeler que les budgets du RAVeL permettent d'aménager environ 20 km d'anciennes voies ferrées par an. Or, il y a 900 km de lignes ferroviaires désaffectées en Wallonie, dont 700 restent à aménager. Il faudra donc au moins 35 ans pour terminer le RAVeL...

Des menaces immédiates

Pendant ce temps, les lignes non prises en charge par le RAVeL sont exposées à une série d'évolutions négatives que l'on peut déjà observer en parcourant le réseau:

- croissance d'une végétation peu intéressante sur le plan de la biodiversité et, en conséquence, développement de souches importantes dont l'élimination sera coûteuse plus tard;
- colmatage naturel des fossés, des caniveaux et des drains par les feuilles ou les terres et, en conséquence, inondation de l'assiette et érosion due à l'eau qui s'écoule de manière non contrôlée;
- dégradation des ouvrages d'art due à l'eau, au gel, aux souches qui poussent dans les joints ou aux mouvements de terrain et, en conséquence, effondrement partiel de murs de soutènement ou de voûtes de tunnel;
- appropriation sauvage par des riverains peu scrupuleux;
- projets d'aménagement de l'assiette du chemin de fer en route par certains pouvoirs locaux,...

Tous ces dommages pourraient être réparés à moindre frais aujourd'hui alors que les réparations seront nettement plus coûteuses après plusieurs années. Le patrimoine ferroviaire risque aussi de disparaître peu à peu.

Aménagement urgent d'un pré-RAVeL

Beaucoup de situations décrites ci-dessus ne se seraient jamais présentées si la ligne avait été ouverte, même sommairement, au passage régulier des usagers lents. Il est donc urgent d'aménager des pré-RAVeL. Créer un pré-RAVeL, c'est assurer un accès minimum pour les piétons, les vélos tous-chemins, les cavaliers, moyennant un défrichage, un nivelage éventuel, le rétablissement des écoulements, l'empierrement de base si besoin et la promotion via la presse ou des animations locales. Le pré-RAVeL offre à la population locale et aux visiteurs un cheminement sûr et agréable, que ce soit pour la mobilité quotidienne, pour les loisirs ou pour le sport de plein-air.

Certains travaux peuvent être envisagés par des groupements locaux ou des associations. Mais le concours et l'engagement de la commune (et de préférence de plusieurs communes contiguës) est une condition du succès. Il s'agit en effet d'assurer la pérennité du travail. Inutile de dépenser l'énergie si la végétation se referme au bout de quelques mois. Dans cette opération, deux partenaires ne peuvent être tenus à l'écart: la Région wallonne et les communes.

Deux partenaires incontournables

La Région wallonne est le destinataire privilégié des lignes désaffectées, vu la convention-cadre passée avec la SNCB. Elle est peut-être déjà locataire de la ligne à aménager en pré-RAVeL et pourrait accepter, sous certaines conditions, de la mettre à disposition pour un pré-RAVeL. Mais elle voudra s'assurer que les travaux prévus, même légers, soient compatibles avec un futur RAVeL. Les contacts sont la Direction générale de l'Aménagement du Territoire (cellule RAVeL) et la direction du MET (Ministère de l'Équipement et des Transports) de la zone concernée. Le MET s'est déclaré prêt, dans certains cas, à assumer des travaux qui dépasseraient les moyens des communes ou des associations (sécurisation des traversées, réfection des ouvrages d'art, au besoin rachat de parcelles vendues indispensables à la continuité).

L'implication des communes est aussi nécessaire dans la mesure où la Région wallonne n'acceptera de mettre une ancienne ligne à disposition pour un pré-RAVeL que via la (ou, de préférence, les) commune(s) concernée(s).

Prenez en main le sort de votre ancienne ligne!

Autorités communales, CCAT, associations locales, intéressez-vous à l'ancienne ligne qui traverse votre commune! Vous pouvez contacter les «Chemins du Rail» afin d'obtenir des précisions sur les démarches à entreprendre (tél. 081/22.42.56). L'association est également disponible pour une réunion d'information que vous souhaiteriez organiser dans votre entité. Pour nos enfants et nos petits-enfants, pour le bien de tous, ne laissons pas disparaître cet héritage unique: nos lignes ferroviaires désaffectées!

D'après un article de Gilbert Perrin
asbl «Chemins du Rail»